NOTES

PRÉSENTÉES PAR LA DÉLÉGATION

DE LA

RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE

A LA

CONFÉRENCE DE LA PAIX

A PARIS

FÉVRIER - AVRIL 1919

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
John and Mary A. Yaremko Foundation

https://archive.org/details/notesprsentespar01pari

NOTES

PRÉSENTÉES PAR LA DÉLÉGATION

DE LA

RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE

A LA

CONFÉRENCE DE LA PAIX

A PARIS

FÉVRIER - AVRIL 1919

Il n'a été tiré qu'un nombre restreint de cet ouvrage.

100 exemplaires sur papier antique, numérotés de 1 à 100.

100 exemplaires sur papier simili-cuve numérotés de 101 à 200.

N° 196

ROBINET-HOUTAIN
IMPRIMEURS
17, RUE LITTRÉ, 17

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 10 Février 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Délégation de la République Ukrainienne, qui a pleins pouvoirs du Gouvernement Ukrainien, à la tête duquel se trouve un Directoire sous la présidence de Vinnitchenko, et le Ministère désigné par le Directoire, s'adresse à vous pour vous demander de transmettre à la Haute Conférence de la Paix la note suivante :

« Le Gouvernement Ukrainien demande à la Conférence de la Paix de reconnaître la République Ukrainienne existant

déjà en toute indépendance par la volonté du peuple comme Etat indépendant et souverain;

« Le Gouvernement de la République Ukrainienne a l'honneur de rappeler à la Conférence de la Paix que toute l'histoire du peuple Ukrainien, dès le premier moment de sa vie en Europe, est l'histoire d'un Etat indépendant, ou de sa lutte pour cette indépendance.

« En premier lieu ce fut un Etat indépendant avec, pour capitale, Kiev, ensuite Lviv, et plus tard ce fut la République Ukrainienne Cosaque.

« Pour le moment, la République Ukrainienne a été proclamée par la Rada Centrale (Parlement Ukrainien) le 20 novembre 1917.

« Elle fut aussitôt obligée d'entreprendre la guerre contre le gouvernement bolchevik russe, qui désirait détruire la République Ukrainienne et instituer en Ukraine le Gouvernement des Soviets Bolcheviks.

« Le 22 janvier 1918, par la quatrième Universelle, furent proclamées l'Indépendance et la Souveraineté de la République Ukrainienne, et depuis ce moment la République Ukrainienne existe comme Etat indépendant et souverain.

« Le 29 avril 1918, l'Allemagne, ayant envoyé en Ukraine des forces militaires pour détruire l'indépendance et la souveraineté de la République Ukrainienne et former la Russie unie et indivisible, fomenta un coup d'Etat, dispersa par la force la Rada Centrale, et instaura la dictature de son agent Skoropadsky, qui se proclama hetman de l'Ukraine.

« A partir de ce moment commença dans toute l'Ukraine une lutte acharnée du peuple Ukrainien contre les troupes allemandes. Bien que les Allemands l'aient appelée une « petite guerre », elle ne leur coûta pas moins beaucoup de victimes.

« Au mois de juin 1918, les partis Ukrainiens formèrent une Union Nationale, qui élut comme chef Vinnitchenko.

« Le 15 novembre 1918 éclata le soulèvement général de tout le pays, sous la conduite d'un Directoire de cinq membres : MM. Vinnitchenko, Petlioura, Chvetz, Andrievsky et Makarenko, élus par l'Union Nationale.

« A la tête de l'armée Ukrainienne fut placé comme généralissime Petlioura, qui dut combattre d'un côté les détachements d'officiers monarchistes russes, et de l'autre, et avant tout les troupes allemandes, qui, au nombre de 150.000 hommes, soutenaient l'hetman Skoropadski.

« Le 15 décembre 1918, Kiev, capitale de la République Ukrainienne, tomba entre les mains du Gouvernement Ukrainien après la capitulation de 12.000 Allemands, qui servaient de garde à Skoropadski.

« A partir de ce moment recommença la vie de la République Ukrainienne, comme Etat indépendant et souverain.

« Le Directoire de la République Ukrainienne nomma un Conseil des Ministres dont le Président est M. Tchékovski et organisa les élections à la Constituante, qui décidera du Statut de l'Ukraine.

« Le Gouvernement Ukrainien décida la réunion de tous les territoires de l'ancienne Russie, de l'ancienne Autriche et de l'ancienne Hongrie, peuplés d'Ukrainiens.

« De leur côté, les Gouvernements provisoires de la Galicie orientale, de la Bukovine Ukrainienne et de la Hongrie Ukrainienne, ont proclamé leur incorporation à la Grande Ukraine.

« L'autorité du Gouvernement Ukrainien s'étend sur un territoire d'environ 850.000 kilomètres carrés peuplés de 45 millions d'habitants.

« La République Ukrainienne, Etat indépendant, a toutes les conditions politiques requises pour une existence indépen-

dante, parce que sa population représente une entité bien définie (avec de petits % de minorités nationales — Juifs, Russes et Polonais). Elle défendra jusqu'au bout son indépendance contre tous les agresseurs qui voudront porter atteinte à son indépendance et à sa liberté.

« En même temps, les conditions économiques autorisent complètement l'indépendance de la République Ukrainienne, car elle dispose d'une grande quantité de blé, de charbon, de fer et de pétrole, ainsi que d'autres richesses. Elle a la possibilité d'exporter dans les autres pays l'énorme excédent de ses produits, disposant de bonnes voies d'eau et de chemins de fer, aussi bien que par la mer Noire, avec les magnifiques ports d'Odessa, Mykolaiv, Kherson.

« De cette manière, la reconnaissance par les Alliés et les Etats-Unis d'Amérique de la République Ukrainienne, comme Etat indépendant et souverain, doit être considérée comme un acte de justice élémentaire et conforme aux principes proclamés par les puissances de l'Entente et des Etats-Unis d'Amérique du Nord.

« Le Gouvernement de la République Ukrainienne demande à la Conférence de la Paix d'admettre les délégués de la République à la Conférence de la Paix à Paris. Puisque la Conférence de la Paix poursuit ses délibérations au sujet de l'ancien Empire Russe et de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise, le peuple Ukrainien, qui en a fait partie, représente 45 millions d'habitants, et si sa voix n'était pas entendue, il est clair qu'une juste décision ne pourrait être prise par la Conférence de la Paix. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainiene.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 10 Février 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Délégation de la République Ukrainienne, qui a pleins pouvoirs de son Gouvernement, a l'honneur de vous demander, au sujet de la Conférence de l'Ile des Princes, de transmettre à la Conférence de la Paix à Paris la note suivante :

« La République Ukrainienne, indépendante et souveraine par la volonté du peuple Ukrainien, qui vient de demander à la Conférence de la Paix, à Paris, de la reconnaître

comme un Etat indépendant et souverain et d'admettre ses représentants au nombre de membres de la Conférence de la Paix à Paris, se trouve actuellement en état de guerre avec le Gouvernement bolchevik de Russie. Celui-ci a envoyé ses troupes contre l'Ukraine, et a brisé le front ukrainien près de la frontière de la République Ukrainienne.

« Actuellement, ces troupes s'avancent au cœur de notre pays, et le Gouvernement bolchevik de la Russie, non seulement n'a aucune intention de remplir les conditions posées par la Conférence de la Paix à Paris, c'est-à-dire d'établir une trêve, retirer ses forces, et cesser toute action offensive militaire, mais tout au contraire il vient de développer son offensive militaire pour détruire l'indépendance de la République Ukrainienne.

« Pour cette raison, le Gouvernement Ukrainien ne pourra prendre part à la Conférence de l'Ile des Princes qu'à la condition expresse que le Gouvernement bolchevik de la Russie cesse ses opérations militaires contre la République Ukrainienne, qu'il a déjà reconnue comme Etat indépendant et souverain, et qu'il retire ses forces militaires au delà des frontières Ukrainiennes.

« Il faut ajouter que le Gouvernement de la République Ukrainienne peut prendre part à la Conférence de l'Ile des Princes avec les représentants de l'Entente et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, comme Gouvernement d'un Etat indépendant et souverain, vu que la volonté du peuple Ukrainien de se séparer complètement de la Russie est inflexible, et qu'il ne peut être en aucune façon question d'une fédération avec une Russie, soit monarchique, soit démocratique ou bolchevik. On sait que la politique traditionnelle de la Russie fut toujours jusqu'aujourd'hui une politique impérialiste — ainsi elle voulut passer sur le cadavre de l'Ukraine indépen-

dante, pour mettre la main d'un côté sur les Dardanelles et Suez et de l'autre sur le Golfe Persique.

« L'Ukraine peut vivre et doit vivre comme un Etat libre, indépendant et souverain ! »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 12 Février 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Délégation de la République Ukrainienne, qui a pleins pouvoirs de son Gouvernement, s'adresse à vous pour vous demander de transmettre à la Haute Conférence de la Paix à Paris — comme supplément et développement de la note déjà présentée à vous, au sujet de la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la République Ukrainienne — la note suivante :

« L'ennemi le plus grand de l'indépendance de la Répu-

blique Ukrainienne est la Russie, et son Gouvernement actuel boschevik, pratiquant la même politique impérialiste que le Gouvernement tsariste et que le Gouvernement démocratique de la Russie — son but est de passer sur le cadavre de l'Ukraine indépendante, pour mettre la main d'un côté sur les Dardanelles et le canal de Suez, et de l'autre sur le Golfe Persique.

« Voilà pourquoi le Gouvernement Ukrainien fait depuis plus d'un an (presque continuellement), une guerre sans merci au Gouvernement bolchevik de la Russie. Cette lutte continuera jusqu'à l'anéantissement complet des intentions impérialistes du Gouvernement bolchevik de la Russie. Dans cette guerre, le Gouvernement Ukrainien défend uniquement son pays, et ne fait aucune action offensive contre les frontières ethnographiques de la Russie, parce qu'il considère que ce n'est pas son droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat voisin.

« Il est vrai que le Gouvernement bolchevik de la Russie, dans le but de cacher ses intentions impérialistes, accuse toujours le Gouvernement de la République Ukrainienne, affirmant que celui-ci mène une lutte énergique contre la propagande pacifiste des idées bolcheviks, en dedans des frontières de la République Ukrainienne, et qu'il empêche, en même temps, le développement de ces mêmes idées en Europe Occidentale par l'intermédiaire de la Roumanie et de la Hongrie.

« Dans cette guerre contre les visées impérialistes du Gouvernement bolchevik de la Russie, la République Ukrainienne ne reste pas isolée : au même rang qu'elle luttent d'autres Etats indépendants, notamment : la Finlande, l'Esthonie, la Latvia, la Lithuanie, la Russie Blanche et la Géorgie — avec lesquels la République Ukrainienne se trouve dans les relations les plus amicales.

« La République Ukrainienne indépendante, d'accord avec tous ces Etats, encercle étroitement la Russie bolchevik et met de cette manière des bornes aux intentions impérialistes des bolcheviks de la Russie.

« D'un autre côté, il est nécessaire de remarquer que l'ancienne Russie, sans aucun égard à son alliance avec la France, fut toujours sous une forte et directe influence allemande, qui soutenait toujours la Russie unie et indivisible dans sa lutte contre les efforts séparatistes des peuples allogènes de l'ancienne Russie. En même temps, l'Allemagne exploitait fortement la Russie, au point de vue économique, surtout par sa marche traditionnelle « Drang nach Osten », dont elle fait passer la route d'un côté par Constantinople-Bagdad, et de l'autre — par les colonies allemandes qui se trouvent en Ukraine — se dirigeant de cette manière vers l'Asie Centrale.

« Dans le but de reconstituer cette Russie unifiée et indivisible, l'Allemagne a essayé de réaliser contre l'indépendance de la République Ukrainienne un coup d'Etat déjà en avril 1918, en y établissant comme dictateur, son agent Skoropadski.

« Le Gouvernement bolchevik de la Russie se prépare actuellement à s'unir à l'Allemagne, afin de se jeter plus tard avec des forces réunies contre l'Europe occidentale.

« La République indépendante Ukrainienne, d'accord avec les Etats nommés plus haut, constitue une forte barrière séparant la Russie de l'Allemagne, barrière qui ne leur permettra pas de se réunir.

« Pour cette raison, la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la République Ukrainienne par les Alliés et par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, se pré-

sente comme un acte *indispensable* et qui devrait être le seul moyen de rétablir *immédiatement* la tranquillité et un ordre stable dans l'Europe orientale. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

G. SYDORENKO,

Chef de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 25 Février 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix à Paris.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Délégation de la République Ukrainienne, munie de pleins pouvoirs de son Gouvernement, a l'honneur de vous adresser la demande de bien vouloir transmettre à la Conférence de la Paix à Paris, la note suivante :

« Le Gouvernement de la République Ukrainienne qui se trouve en état de guerre avec le Gouvernement bolchevik de la Russie, devait compter, pour cette raison, sur le secours de la part des Gouvernements Alliés ; malgré cela la Répu-

blique Ukrainienne fut attaquée d'une manière violant les principes proclamés par les représentants de tous les Alliés, par ses voisins les Polonais et les Roumains. Selon le principe de la libre disposition des peuples, proclamé par le Président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, les Ukrainiens, habitant les territoires de l'ancienne Autriche-Hongrie, ont élu un Gouvernement provisoire et ont reconstitué l'ancien Etat Ukrainien de Galicie-Lodomerie, comprenant la Galicie Orientale, ayant pour frontière la ligne du fleuve San, le Pays de Lemki inclus, la Bukovine du Nord, avec la ville Tchernovitz et quatre comitats de la Hongrie du Nord-Est. L'Assemblée Nationale de cet Etat, convoquée le 4 janvier de l'année courante, à Stanislaviv, a décidé de se joindre à la Grande Ukraine. Cette décision fut unanimement affirmée par le préparlement de la République Ukrainienne à Kiev. C'est ainsi que la République Ukrainienne a réuni tous les territoires peuplés par les Ukrainiens et avoisinant les Etats suivants : la Roumanie, la Hongrie, la Tchéco-Slavie, la Pologne, la Lithuanie, la Ruthénie-Blanche, la Russie et la Géorgie. Bien que les Ukrainiens en traçant les lignes de leurs frontières, résolus à défendre les droits de la République, ils furent attaqués par les Polonais, qui occupèrent par force militaire une partie de la Galicie Ukrainienne, de Peremychl jusqu'à Lviv (Léopol) et la ville de Lviv elle-même.

« Lviv, l'ancienne capitale de Galicie-Lodomerie fut fondée au XIII' siècle par le roi Ukrainien Daniel, qui lui a donné son nom actuel en l'honneur de son fils Léo. La population Polonaise n'y compte que 30 % d'habitants, le reste étant formé par des Ukrainiens et des Juifs; ces derniers ne veulent pas se reconnaître comme Polonais, et c'est pour cette raison que les légions polonaises ont commis, après l'occupation de Lviv, les cruels pogroms des Juifs? La contrée de

Lviv, comme d'ailleurs toute la zone de Peremychl jusqu'à Lviv, est en majorité Ukrainienne, et la République Ukrainienne n'y renoncera jamais.

« De même l'armée Roumaine a occupé toute la Bukovine et a proclamé au nom du Roi de Roumanie, l'annexion de ce pays, la partie Ukrainienne de la Bukovine comprise, forçant les habitants Ukrainiens par des châtiments corporels, à se soumettre au Gouvernement Roumain.

« Etant en état de guerre avec le Gouvernement bolchevik de la Russie, la République Ukrainienne est forcée de concentrer toutes ses forces militaires pour arrêter ce danger, menaçant, non seulement elle-même, mais aussi tous les autres Etats de l'Europe. Ainsi, les régiments Ukrainiens de la Galicie sont déjà employés contre les troupes bolcheviks de la Russie. Pour cette raison, la Délégation de la République Ukrainienne prie, au nom de son Gouvernement, la Conférence de la Paix, d'user de son autorité et de son influence sur les Polonais et le Gouvernement du Royaume Roumain, afin qu'ils ne méprisent pas les principes arrêtés par la Conférence de la Paix, et n'envoient pas leurs troupes sur les territoires de la République Ukrainienne, et afin qu'ils retirent *immédiatement* celles qu'ils ont déjà envoyées, parce que la volonté du peuple Ukrainien de défendre sa patrie contre tous les agresseurs qui veulent s'emparer d'une partie de son territoire et menacer sa liberté, est inflexible. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 5 Mars 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix à Paris.

EXCELLENCE,

La Délégation de la République Ukrainienne, munie du plein pouvoir de son Gouvernement, a l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre à la Conférence de la Paix la note suivante :

« La Délégation de la République Ukrainienne a pris connaissance que quelques Etats intéressés émettent la prétention de créer une barrière s'étendant du Nord au Sud, composée de la Pologne, Tchéco-Slovaquie et Roumanie.

Comme entre la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie se trouve une partie du territoire de la République Ukrainienne, qui appartenait auparavant à l'ancienne Hongrie, les Etats susnommés prévoient l'annexion de cette contrée à un des Etats formant la barrière.

« La Délégation de la République Ukrainienne déclare résolument au nom de son Gouvernement, que le peuple Ukrainien n'admettra jamais la séparation de cette partie du territoire de la République Ukrainienne. En réclamant cette région, à savoir les comitats : Maramaros-Sziget, Ugotcha, Béregue, Oùngvar, Zemplin, Saros et une partie de Szepes, il se base sur les points suivants : 1° La majorité absolue de la population de cette contrée est Ukrainienne; 2° Ce territoire faisait autrefois partie de l'ancien Royaume Ukrainien de Galicie-Lodomerie; 3° L'Assemblée des 100 délégués, élue par la population, convoquée le 21 février de l'année courante, à Husut a décidé unanimement de se joindre à la Grande Ukraine; 4° Les troupes de la République Ukrainienne ont déjà occupé, suivant la volonté de la population, une partie du territoire sus-nommé.

« La Délégation Ukrainienne tient à souligner que la République Ukrainienne est un Etat indépendant et souverain, reconnu déjà d'une manière officielle par une partie des Etats de l'Europe, et que le peuple Ukrainien est résolu à défendre son indépendance comme il l'a défendue jusqu'à présent contre la Russie et contre l'Allemagne. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
REPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 18 mars 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix à Paris.

EXCELLENCE,

La Délégation de la République Ukrainienne munie du plein pouvoir de son Gouvernement, a l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre à la Conférence de la Paix la note suivante :

« Le Gouvernement de la République d'Ukraine a porté déjà à la connaissance du monde entier sa protestation énergique contre l'occupation de la Bukovine Ukrainienne par les Roumains.

Non contente d'occuper le pays, l'autorité militaire ne cesse d'inquiéter la population Ukrainienne de la Bukovine. Les 26 et 27 janvier sont deux jours qui resteront marqués dans l'histoire de la persécution des Ukrainiens. Après avoir fait proclamer le plus sévère état de siège, le général Zadek a fait arrêter en masse, et sans raison plausible, tout ce que la Bukovine Ukrainienne contient d'hommes supérieurs ou appartenant à la classe intellectuelle : le docteur Zalcziecki, Korduba, Bilinski, Mgr Teminski, le directeur du Gymnase et tous les professeurs, le député Pihulak et 30 autres personnalités.

« Dans d'autres endroits, la prison est trop peu de chose, on les fait fusiller sans juge, sans tribunal. Le but unique des Roumains semble n'être autre que d'étouffer la voix d'une nation vivante qui demande à grands cris son union à la Mère-Patrie.

« De plus, l'armée roumaine, qui occupe temporairement la Bukovine Ukrainienne, ne cesse d'inquiéter la population habitant les rives du Dniester. Des coups de feu partent sans raison ni provocation de notre part, semant parmi notre population la terreur et souvent la mort comme ces jours derniers 30 janvier et 30 février.

« Contre de tels faits, nous élevons énergiquement la voix et protestons à la face du monde. Nous avons plein espoir qu'à la Conférence de la Paix, tribunal de justice et d'équité, dans la personne des illustres Représentants des Gouvernements alliés, notre protestation trouvera écho, et que l'Entente agira auprès du Gouvernement Royal Roumain pour faire cesser ce régime de terreur à l'égard de nos citoyens Ukrainiens opprimés. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 27 Mars 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix à Paris.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Délégation de la République Ukrainienne, munie du plein pouvoir de la part de son Gouvernement, a l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre à la Conférence de la Paix à Paris, la note suivante :

« La Délégation de la République Ukrainienne à Paris, ayant pris connaissance de la résolution de certains groupements Russes, adressée le 9 mars à la Conférence de la Paix, a l'honneur de soumettre à la Conférence le point de

vue de son Gouvernement. Le pivot autour duquel se tournent tous les raisonnements de la déclaration des groupements Russes, est l'incompatibilité complète entre le principe théorique et sa réalisation pratique. Le point de départ de la déclaration Russe est une tentative vaine de produire l'impression que la base de sa conception politique est le principe de la libre disposition des peuples. Mais du moment où elle aborde la question pratique de la situation actuelle de l'ancien Empire Russe, on voit sur-le-champ que les groupements Russes ci-nommés ne sont pas capables de se libérer de vieux préjugés autocratiques et impérialistes du régime tsariste. Dans la résolution soumise à la Conférence, ces groupements exigent que les questions relatives au statut futur des nationalités incluses dans les limites de l'Empire Russe de 1914, ne soient résolues en dehors et sans le consentement du peuple Russe. En d'autres termes, une telle déclaration enlève le droit même à la Conférence de la Paix de résoudre le problème en question comme si la liberté des peuples libérés de l'Empire tsariste, à disposer de sa propre vie nationale n'était qu'une question intérieure de l'Empire Russe.

« Il est même difficile de comprendre pourquoi les peuples habitant le territoire de l'ancien Empire Russe, les peuples qui ont réalisé déjà le principe de la libre disposition en constituant un Gouvernement indépendant, et qui existent comme des Etats souverains, doivent remettre la résolution définitive de leur destinée jusqu'au moment où le peuple Russe qui se trouve en état d'anarchie et vit sur le territoire avec des limites ethnographiques bien fixées, aura la possibilité de créer un Gouvernement légalement constitué. Les auteurs de la résolution passent sous silence l'existence d'un Etat Ukrainien indépendant qui vit sa propre vie politique, sociale et économique, oublient que le peuple Ukrainien possède tous les droits de s'organiser lui-même, et ne peut dépendre aucunement d'une Constituante étrangère. Pour mener une guerre

effective contre les agresseurs, et pour reconstituer l'ordre normal dans le pays dévasté par la guerre, il est indispensable d'être reconnu définitivement comme un Etat indépendant. Il est évident que faute de cette reconnaissance, un Gouvernement désirant entrer en relations diplomatiques financières et commerciales avec les autres Etats, trouve de grandes difficultés, dans cette question tellement grave. Chaque jour de délai affaiblit la force d'un pays qui doit combattre l'ennemi de toute l'Europe civilisée : le bolchevisme russe.

« C'est pourquoi, la Délégation Ukrainienne demande, au nom de son Gouvernement, l'admission de ses délégués à la Conférence de la Paix et la reconnaissance immédiate de la République Ukrainienne comme un Etat indépendant et souverain. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 28 Mars 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

VOTRE EXCELLENCE,

« La Délégation de la République Ukrainienne à Paris a pris connaissance que, dans la nuit du 22 mars, les gardes rouges, sous la conduite d'un capitaine russe, ont fait une perquisition à la légation ukrainienne à Budapest, prenant prétexte de l'attitude amicale des Ukrainiens à l'égard de l'Entente. L'officier russe a distribué aux gardes rouges environ 10 millions de couronnes volées à la légation; le chef de la légation et tout le personnel ont été arrêtés et mis en prison.

« La Délégation de la République Ukrainienne à Paris proteste contre la violation du principe d'exterritorialité contraire aux lois observées par toutes les nations civilisées dans leurs relations internationales, d'autant plus que l'Ukraine n'est pas en état de guerre avec la Hongrie.

« En signalant ce fait, la Délégation de la République Ukrainienne a l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir remettre cette information à la Conférence de la Paix, afin qu'elle emploie son influence à libérer le chef et les membres de la Délégation Ukrainienne à Boudapest, qui ont été arrêtés à cause de leur attitude amicale à l'égard des Alliés, et qu'elle exige du Gouvernement hongrois une pleine satisfaction. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 4 Avril 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

VOTRE EXCELLENCE,

La Délégation de la République Ukrainienne a l'honneur de vous adresser la demande de bien vouloir transmettre à la Conférence de la Paix la note suivante :

M. Noulens, Président de la Commission interalliée pour la Pologne, a prononcé, le 28 mars a. c., à Varsovie, pendant un dîner officiel, en répondant aux représentants du Gouvernement Polonais: général Pilsudski et Premier Ministre Paderewski, un discours dans lequel il a affirmé solennelle-

ment l'existence d'une alliance entre l'Entente et la Pologne, et a exprimé la promesse que les gouvernements des Alliés donneront à l'armée polonaise l'appui moral et matériel. Par la même occasion, le général Pilsudski a prétendu, dans son discours, que la Pologne fut attaquée de trois côtés, à savoir: par les bolcheviks, les Allemands et les Ukrainiens.

En ces jours, le général français Henrys fut nommé commandant et réorganisateur de l'armée polonaise.

Les faits sus-énumérés touchent à vif les intérêts de la République Ukrainienne, qui se trouve depuis quelques mois en état de guerre défensive sur deux fronts en même temps : contre les bolcheviks russes, au Nord et à l'Est, et contre les Polonais, à l'Ouest. Ces derniers, poussés par le même impérialisme expansif que les Russes, marchent contre la Galicie orientale et les parties Ukrainiennes du district de Kholm, de Podlachie et de Volhynie, et envahissent ainsi le territoire incontestablement Ukrainien. C'est pourquoi la Délégation de la République Ukrainienne à Paris, envoyée ici dans le but de renforcer les liens amicaux avec les Gouvernements des Alliés et des Etats-Unis, a l'honneur de demander une explication, à savoir si les Alliés, en concluant avec la Pologne une alliance, et en lui promettant un appui militaire, approuvent la guerre de conquête menée par le Gouvernement Polonais contre la République Ukrainienne.

La Délégation de la République Ukrainienne attend une réponse décisive le plus tôt possible.

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 7 Avril 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

VOTRE EXCELLENCE,

La Délégation de la République Ukrainienne a l'honneur de porter à la connaissance de la Haute Conférence de la Paix les faits suivants:

« Le Gouvernement de la République Ukrainienne, après avoir reçu par radio, le 21 mars de cette année, la proposition du Conseil Suprême des Alliés au sujet de l'armistice avec les Polonais, a ordonné immédiatement au Commandant des forces Ukrainiennes, près de Léopol, de cesser les hostilités, et a communiqué cette décision au général Polonais.

« Profitant de la cessation des hostilités, les Polonais ont entrepris une attaque contre les positions Ukrainiennes, et ont eu ainsi maints succès sur les Ukrainiens, surpris tout d'abord par cette action militaire.

« Ce n'est qu'après ce fait que les délégués des deux parties en présence se sont réunis à Khyriv. Bien que les Ukrainiens s'en soient tenus rigoureusement au texte de la proposition du Conseil Suprême, il a été impossible d'obtenir un accord avec les Polonais. Contrairement à la proposition du Conseil, les Polonais ont exigé que la question de la cessation d'armes soit traitée simultanément, avec la question de l'armistice définitif.

« Bien que la nouvelle proposition du Conseil Suprême ait pour but de corriger les erreurs commises par la mission du général Barthélémy, les Polonais ont exigé comme condition *sine qua non* l'acceptation de l'ancien projet.

En se basant sur ces faits, la Délégation de la République Ukrainienne prie la Haute Conférence de la Paix de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les Polonais ne profitent pas de leur conduite déloyale et pour que la suspension d'armes soit conclue en prenant pour base l'état de choses existant le 21 mars. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 11 Avril 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix à Paris.

D'après les dernières informations officielles, le commandement des Alliés a quitté Odessa, devant les bolcheviks. Etant donné que ce fait ne peut qu'entraîner de graves conséquences pour le rétablissement de l'ordre normal dans l'Europe Orientale, la Délégation de la République Ukrainienne, sur le territoire de laquelle se trouve Odessa, son port le plus important, a l'honneur de soumettre à la Conférence de la Paix quelques considérations qui pourront projeter quelque lumière sur le rôle joué par le commandement des Alliés en Ukraine.

A partir de l'armistice général, en novembre 1918, le commandement des forces Alliées en Roumanie a pris une

attitude défavorable à l'égard du mouvement national en Ukraine dont le but était de renverser le Gouvernement germanophile et réactionnaire de l'Hetman Skoropadsky et de rétablir un Gouvernement national indépendant. Il n'y a plus de doute à présent que Skoropadsky, à l'aide de forces allemandes, a voulu reconstituer l'ancien Empire Russe. Quoiqu'il puisse paraître très bizarre qu'un représentant de la France crut devoir soutenir un Gouvernement germanophile, ce n'en est pas moins un fait vérifié que Eniaud, Consul de France à Odessa par suite de ses relations personnelles, inspiré exclusivement par des monarchistes russes a soutenu Skoropadski contre les forces de l'Union Nationale Ukrainienne. Malgré cela l'Union Nationale Ukrainienne réussit à créer son Gouvernement, le Directoire dont les troupes après avoir désarmé les troupes allemandes ont pris Kyiv. L'Hetman avec l'aide de sa garnison allemande a eu beaucoup de peine à s'enfuir à Berlin. Pendant ce temps, l'armée des Alliés, formée de troupes françaises de Salonique, de troupes volontaires du général russe Dénikine et de légions polonaises, méprisant le nouveau Gouvernement Ukrainien de Kyiv, sans demander d'aucune façon son consentement, a voulu débarquer à Odessa. Cette conduite explique d'une manière suffisante la cause du conflit qui a eu lieu à Odessa, lorsque les troupes du Directoire furent obligées de s'opposer au débarquement de cette armée. Lorsque cette armée renforcée par de nouvelles troupes françaises et grecques, a de nouveau essayé un débarquement, les Ukrainiens, pour éviter un conflit avec les Alliés, se sont retirés à quelques kilomètres d'Odessa et ont cherché à entrer en pourparlers avec le Commandement Français. En même temps le Directoire de la République Ukrainienne obligé par l'offensive bolchevik sur l'Ukraine, de déclarer la guerre au Gouvernement des Soviets russes, envoya dans le même but une délégation à Paris qui, arrivée le 20 janvier, a proposé sur-le-champ au Gouvernement

Français, une action commune contre l'armée rouge opérant en Ukraine.

Pendant ce temps, le commandement des forces Alliées à Odessa, le général d'Anselme, proclamait ouvertement dans son ordre n° 28 du 7 février, 3e Bureau de l'Etat-Major n° 686 7/3, qu'il est venu *en Russie* pour soutenir les éléments loyaux et patriotiques et rétablir l'ordre normal dans ce pays. Il ne cachait pas que le but de son expédition était la reconstitution de l'ancien Empire Russe. Après quelques tentatives infructueuses, au début du mois de février, les pourparlers entre les représentants du commandement des Alliés et des représentants du Directoire commencèrent à Birsoula. De la part des Alliés il y avait le Chef de l'Etat-Major du Sud de la Russie, le colonel Freidenberg, le capitaine Langeron et le lieutenant Willaime ; de la part de la République Ukrainienne, le ministre Ostapenko et le général Grekov.

Les propositions du Commandement Français présentées au Directoire ôtaient au Gouvernement Ukrainien toute l'indépendance et toute l'autorité. Elles exigeaient : 1° la démission du président du Directoire, Vinnitchenko, la démission du ministre président Tchekovski et la démission temporaire du commandant en chef des forces Ukrainiennes Petlioura; 2° le contrôle des chemins de fer sous le Commandemant Français; 3° Le contrôle des finances; 4° Que le commandement général appartienne aux Français; 5° qu'au cas où il manquerait des officiers Ukrainiens ils seraient remplacés par les officiers russes de l'armée volontaire de Dénikine; 6° que le Gouvernement Ukrainien s'adresse au Gouvernement Français, lui avoue toutes ses fautes, promette de mener la guerre avec les bolcheviks, lui demande de l'aider à constituer une armée, à organiser la vie économique, financière, militaire et politique de l'Ukraine; que cette demande

du Gouvernement Ukrainien à la France se baserait sur la confiance envers les Français, leur magnanimité et leur gloire historique, que l'acceptation de ces conditions soit une « condition sine qua non » de tous les autres pourparlers avec les Français qui ont déclaré que l'Ukraine reste le domaine de leur unique influence et qu'ils parlent au nom de tous les Alliés et comme autorisés par eux.

La question du conflit Ukraino-Polonais en Galicie fut rejetée par le capitaine Langeron d'une manière catégorique.

En échange, le Commandement Français promettait de reconnaître *secrètement* le Directoire Ukrainien.

Pour témoigner de sa bonne volonté, le Directoire remplaça son Président par Pétlioura et à la tête du nouveau ministère, composé des éléments plus modérés, fut placé le ministre Ostapenko. Sur ces entrefaites le Commandement des Alliés à Odessa envoie au Directoire une nouvelle condition « sine qua non » à savoir : la libération immédiate des ministres et hommes politiques du gouvernement Skoropadsky, tous germanophiles et panrusses, qui avaient été arrêtés par le Gouvernement Ukrainien sous l'inculpation de haute trahison.

Il est clair que malgré la meilleure volonté du monde, le Directoire ne put pas accepter une condition de ce genre.

Pendant ce temps, Kyiv était pris par les bolcheviks et leur commissaire Tchitcherine adressa au Directoire une proposition d'alliance et une action militaire commune contre l'armée des Alliés, les troupes russes réactionnaires et les Polonais qui opéraient en Galicie.

Cette proposition ayant été refusée, le Directoire soumit au Commandement Français une nouvelle proposition de la reconnaissance immédiate de la République Ukrainienne sans immixtion dans les affaires intérieures de l'Ukraine et d'une

action militaire commune contre les bolcheviks, mais il fut impossible d'obtenir un accord et le Commandement français commença l'occupation de l'Ukraine méridionale. A Kherson les troupes françaises désarmèrent la garnison Ukrainienne qui avait récemment remporté une victoire sur les bolcheviks. Ceux-ci profitent de ce malentendu et s'avancent vers Kherson que les troupes Alliées durent évacuer le 13 mars. Une telle attitude du Commandement Français en Ukraine produisit une mauvaise impression sur la population et dans l'armée Ukrainienne en favorisant la propagande bolchevik contre les Alliés et le Directoire et aidait les succès des bolcheviks; c'est pour cela que certains régiments de l'armée Pétlioura trahissent le Directoire au profit des bolcheviks et se constituent en Soviets Ukrainiens. Le Commandement Français ne veut pas venir en aide à l'armée de Petlioura et sous l'influence des monarchistes russes, forme à Odessa un Gouvernement particulier, à la tête duquel il place le fameux nationaliste russe Andro, ancien fonctionnaire de Skoropadsky et agent des Allemands.

Les faits ci-dessus démontrent suffisamment que le dernier échec à Odessa est la suite des erreurs du Commandement Français en Ukraine. Celui-ci au lieu de soutenir le Directoire de la République Ukrainienne, seul élément de l'ordre, a travaillé concurremment avec leurs ennemis et ainsi a renforcé indirectement les succès du bolchevisme.

Par conséquent, la situation de l'armée du Directoire devient de jour en jour plus difficile. Cette armée continue néanmoins la guerre contre les bolcheviks; elle a remporté ces jours-ci une victoire près de Homel, a fait prisonnière toute une division ainsi que 35 canons et s'est approchée de Kyiv.

Afin d'empêcher les représentants des Alliés en Ukraine de renouveler les erreurs qui ont causé la situation actuelle

en Ukraine, situation grâce à laquelle la révolution bolcheviste a pu se faire en Hongrie, la Délégation de la République Ukrainienne adresse de nouveau à la Conférence de la Paix des propositions dont l'acceptation peut seule assurer à l'avenir l'ordre de la Paix en Europe, à savoir :

1° La reconnaissance immédiate de l'indépendance de la République Ukrainienne qui apporterait un grand appui moral à la nation Ukrainienne, à son armée et à son Gouvernement;

2° L'admission immédiate des représentants de la République Ukrainienne à la Conférence de la Paix, pour prévenir des erreurs nuisibles et à la République Ukrainienne et à toute l'Europe;

3° La demande d'autorisation du Gouvernement Ukrainien avant tout débarquement et la non coopération des troupes alliées sur le territoire ukrainien avec les ennemis de l'indépendance de la République Ukrainienne, comme l'armée volontaire du général Dénikine, qui veulent la reconstitution de l'ancien régime et l'unification de l'ancien Empire Russe;

4° L'aide des Alliés aux troupes du Directoire en leur fournissant des armes et des munitions en vue d'une action commune contre les armées bolcheviks en Ukraine.

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.

DÉLÉGATION
de la
RÉPUBLIQUE UKRAINIENNE
A PARIS

Paris, le 18 Avril 1919.

A SON EXCELLENCE

Monsieur le Président de la Conférence de la Paix.

VOTRE EXCELLENCE,

La Délégation de la République Ukrainienne s'adresse à vous pour vous demander de bien vouloir transmettre à la Haute Conférence de la Paix la note suivante:

« A la suite d'une résolution du Conseil Suprême des Alliés, l'armée Polonaise du général Haller doit être expédiée en Pologne par l'Allemagne. La mission de cette armée est, d'après les déclarations que le Président du Conseil des Ministres, M. Paderewski, a faites aux journaux, de créer une frontière commune entre la Pologne et la Roumanie. Une frontière semblable ne pourrait être formée qu'en englobant quatre millions d'Ukrainiens vivant sur le territoire de la Galicie Orientale et sur celui de la Bukovine.

« Le but de cette guerre, entreprise par l'armée polonaise au commencement de novembre 1918, est de conquérir, au profit de la Grande Pologne historique, la Galicie Orientale, terre essentiellement ukrainienne.

« L'armée de Haller peut servir à ce but de deux façons: indirectement, en renforçant par leurs régiments le front antiukrainien de la Galicie Orientale; directement, en facilitant au commandement polonais l'envoi des régiments de Posnanie sur le front de Galicie.

« La lutte contre le bolcheviks n'est, pour le Gouvernement Polonais, qu'un prétexte, étant donné que, nul ne l'ignore, l'armée Polonaise ne fait pas la guerre aux bolcheviks, mais aux Ukrainiens, et que, pour cette raison, les meilleures forcees Ukrainiennes ont dû être transportées du front bolchevik sur le front Polonais, pour se défendre contre l'incursion, sur le terirtoire Ukrainien, des troupes Polonaises.

« La Délégation de la République Ukrainienne proteste de la manière la plus catégorique contre la conception d'une Grande Pologne comprenant un terirtoire Ukrainien et une population Ukrainienne, et contre l'aide apportée par les Alliés aux Polonais sous la forme de l'envoi de l'armée Haller en Galicie Orientale avant l'armistice général sur ce front.

« Au cas où cette protestation n'obtiendrait aucun résultat, la Délégation de la République Ukrainienne à Paris décline toute responsabilité pour les conséquences qui résulteront pour les Alliés du fait de l'expédition de l'armée de Haller sur le front Ukrainien. »

G. SYDORENKO,

Président de la Délégation
de la République Ukrainienne.